LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

UN ZOO ITINERANT ILLEGAL !

Par Patrick THIERY

Au début du mois de Novembre s'était installé à AMIENS puis à ABBEVILLE un chapiteau qui présentait des oiseaux de tous pays. Cet établissement s'appelle "AMERICAN EXPO"-Les Oiseaux du Monde, un nom à retenir.

Pour le prix élevé de 20 francs vous pouvez y admirer des oiseaux détenus dans des conditions lamentables (contrairement à ce qu'affirme son propriétaire quand il en fait la publicité) et dans la plus parfaite illégalité. En effet, son responsable ne possède pas de certificat de capacité obligatoire pour tout établissement présentant des animaux au public.

Lorsque le mardi 30 Octobre il s'est installé à AMIENS, j'ai demandé à la Fédération Départementale des Chasseurs qu'elle envoie le plus rapidement possible un Garde National pour effectuer un contrôle. Dans le même temps, je déposais plainte pour défaut de certificat de capacité. Dans les jours qui suivirent je contactai la F.P.S.P.N. afin d'obtenir davantage de renseignements sur ce zoo, j'obtenai alors les adresses des responsables d'associations de protection de la nature qui avaient déjà eu affaire avec cet établissement.

UNE CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE DU 10/3/81

"ces ménageries donnent souvent le spectacle d'animaux qui souffrent des conditions dans lesquelles ils sont contraints de vivre, cette présentation des bêtes maintenues dans un espace confiné et malsain ne concorde pas avec les efforts que nous faisons pour faire comprendre aux jeunes le necessaire respect de la vie. Elle est au contraire un facheux exemple de l'exploitation à des fins commerciales de la curiosité naturelle que les enfants peuvent éprouver à l'égard des animaux sauvages".

Renseignements pris, il apparaissait qu'en plus des espèces exotiques, Alain Sirvain détenait des oiseaux protégés qu'il échangeait probablement au cours de ses voyages :

- un Blongios nain, un Tadorne de Belon et un Ganga lors de son passage à Soyeux (Charente)
- deux Bernaches nonettes et une Oie des neiges lors de son passage dans les Vosges en Août 84.

La semaine suivante, alors que j'étais en déplacement à ABBEVILLE, je vis à nouveau ce zoo. J'avais alors le pressentiment qu'on pourraity découvrir des espèces protégées. Je demandai donc une fois de plus aux gardes nationaux d'effectuer un contrôle. Le soir même j'apprenai que deux Cygnes tuberculés avaient été saisis, je déposai alors une seconde plainte pour :

défaut de certificat de capacité, transport et utilisation d'espèce protégée et infraction à l'article 276 du code rural (animaux non détenus dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques des espèces).

Ne croyez pas que ce chapiteau va disparaître rapidement, il risque de se recréer sous un autre nom avec un autre siège social. C'est pourquoi il faut être vigilant, dès qu'un zoo itinérant

.../...

LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

s'installe dans votre ville prévenez immédiatement la F.F.S.P.N. en téléphonant au 16(1) 336.79.95, le G.E.P.O.P. pour la Picardie ou les Services Vétérinaires de votre département ou encore la Fédération Départementale des Chasseurs. L'idéal étant d'intervenir rapidement auprès du Procureur de la République afin d'obtenir la mise sous séquestre immédiate du chapiteau (ce que nous n'avons pu faire par manque d'informations).

Ce genre d'établissement entretient les trafics d'animaux. Il est inconcevable qu'à notre époque des témoins rares et menacés de notre patrimoine naturel fassent les frais d'un tel mercantilisme.

UNE NOTE INTERNE DE LA F.F.S.P.N

Le GEPOP est affilié depuis sa création à la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature. Cette fédération regroupe plus de 250 associations agréées, c'est à dire reconnues par les pouvoirs publics. Tous les mois nous recevons un bulletin ainsi que des notes internes de celle-ci. A plusieurs reprises ses responsables ont attirés l'attention des associations de protection de la nature sur l'existence illégale de zoo itinérants tels que :

"American Expo" ou "Miami Production" (présente des Reptiles).

C'est grâce à ces informations que nous avons pu agir contre cette exposition d'oiseaux.

TRISTE SAISON POUR LES RAPACES !

Notre centre de soins recueille chaque année entre 50 et 70 oiseaux. Depuis plusieurs années nous avons remarqué que l'apport d'oiseaux blessés n'était pas régulier. A certaines périodes de l'année notre centre se remplit; ainsi en hiver, nous recueillons très souvent des Rapaces nocturnes victimes de la circulation automobile. L'explication est simple, il s'agit d'un regain d'activité car pour eux commence la période de reproduction. En automne, par contre, les oiseaux sont plus fréquemment les victimes de la chasse, la majorité des oiseaux recueillis sont là encore les Rapaces.

Le dernier trimestre aura été particulièrement sombre puisque notre centre a recueilli 9 RAPACES comme le précise la liste suivante :

- le 8 septembre, un Balbuzard pêcheur tiré au fusil (2plombs) à Argoeuves près d'Amiens.
- le 26 septembre, un Epervier d'Europe tiré au fusil (4plombs) à Béhencourt.
- le 16 octobre, un Hibou moyen-duc tiré au fusil (1plomb) à Morlancourt.
- le 21 octobre, un Hibou moyen-duc trouvé à Bacouel, les deux ailes cassées choc contre clôture ?
- le 22 octobre un Epervier d'Europe, cogné par une voiture à Courtemanche.
- le 24 octobre, une Buse variable tirée au fusil (11 plombs!) à Hangest-sur-Somme.

